

PIECE JOINTE N° 05 – ANNEXE N°02 – EXPERTISES ET PIECES ANNEXES



Société Sablière de la Salanque

Route d'Opoul D5 – Sarrat de la Traverse

66 600 Salses-le-Château

Tel : 04.68.61.14.80

Version	Date	Chef de projet	Rédacteurs	Commentaires
Minute client V1	01/03/2024	Rodolphe SALLES	Marieke BEAUX	Minute client 1
Version finale	05/03/2024	Rodolphe SALLES	Marieke BEAUX	-
Version finale amendée	22/03/2024	Rodolphe SALLES	Marieke BEAUX	Intégration des compléments demandés par la DREAL en date du 15/03/2024

Document réalisé avec :



ATDx AMENAGEMENT | TERRITOIRE | DEVELOPPEMENT

ATDx SARL
Immeuble l'Altis - 2ème étage
165 rue Philippe MAUPAS
30900 NÎMES

Tél : 04.66.38.61.58
Fax : 04.66.38.61.59
✉ atdx@atdx.fr

Ce document contient les éléments complémentaires utiles pour la compréhension du dossier de demande d'autorisation environnementale et de l'étude d'incidence environnementale.

LISTE DES ANNEXES

Pièce n° 01 : Arrêtés préfectoraux n° PREF/DCL/BCLUE/2018228-0001 du 16 août 2018, n° PREF/DCL/BCLUE/2021302-0001 du 29 octobre 2021 et n° PREF/DCL/BCLUE/2023017-0001 du 17 janvier 2023

Pièce n° 02 : Etude hydrogéologique – ANTEA

Pièce n° 03 : Rapport de suivi de la qualité des eaux souterraines

Pièce n° 04 : Note hydraulique - ENCEM

Pièce n° 05 : Fiche de calcul – logiciel COVADIS

Pièce n° 06 : Volet écologique – ECOTONIA

Pièce n° 07 : Evaluation des incidences Natura 2000 – ECOTONIA

Pièce n° 08 : Volet paysager – APIC (Agence Paysage Ingénierie Conseil)

Pièce n° 09 : Echanges avec la SRA DRAC

Pièce n° 10 : Plan de surveillance des émissions de poussières

Pièce n° 11 : Rapports de suivi des émissions de poussières

Pièce n° 12 : Rapports de suivi de la qualité des eaux de rejet

Pièce n° 13 : Rapport de suivi des émissions sonores

Pièce n° 14 : Etude géotechnique – ARGEO

Pièce n° 15 : Complément d'étude sur la stabilité – NGE

Pièce n° 16 : Rapports n° 14-06NT indice De du 29/05/2017 et n° 14-08NT indice Ce du 17/01/2017 – EGIDE Environnement

Pièce n° 17 : rapports de suivis de l'empoussièrément des vignes - VALORHIZ

Pièce n° 18 : Fiche de présentation des zones de sauvegarde de l'aquifère des calcaires jurassico-crétacé des Corbières Orientales

Pièce n° 09 : Echanges avec la SRA DRAC

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale des
affaires culturelles

Montpellier, le 19 FEV. 2014

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Véronique Lallemand
Téléphone : 04 67 02 35 48
Courriel : veronique.lallemand@culture.gouv.fr

Monsieur Antoine GAMBIER
ATDx SARL

BP 79058

30972 NIMES CEDEX 9

Ref : VL/EN-14.0154

Objet : 66 – SALSES-LE-CHATEAU - Projet d'extension de carrière, étude d'impact, votre demande d'informations

Monsieur

Par courriel en date du 13 janvier 2014, vous nous avez adressé une demande d'information pour un projet d'extension de carrière sur la commune de Salses-les-Château.

Après examen de votre demande et consultation des données archéologiques d'environnement du projet, il apparaît que ces terrains se situent dans une zone archéologiques sensible et dans un zonage de présomption de prescription archéologique signé par le préfet de région le 5 février 2014.

Par conséquent, il sera nécessaire de réaliser un diagnostic archéologique préalable aux travaux d'extension de carrière conformément au code du Patrimoine. Ce n'est qu'à l'issue du diagnostic archéologique et en fonction des résultats qu'une prescription de fouille et si nécessaire de conservation sera édictée.

Si vous souhaitez anticiper ces travaux conformément à l'article L 522-4 du code du Patrimoine, il est nécessaire de nous transmettre les pièces suivantes pour émettre un arrêté de prescription de diagnostic archéologique : références cadastrales, propriétaires, surface, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, calendrier prévisionnel des travaux, notice précisant les modalités techniques envisagées pour l'exécution des travaux, ainsi que tous les éléments susceptibles de préciser l'impact des travaux envisagés en sous-sol. J'attire toutefois votre attention sur le fait que cette procédure déclenche la perception de la redevance d'archéologie préventive.

Madame Véronique LALLEMAND, ingénieur d'études au service régional de l'archéologie, reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Pour le Préfet de Région Languedoc-Roussillon et par délégation
P/Le Directeur régional des affaires culturelles par autorisation



Henri MARCHESI
Conservateur régional de l'Archéologie